

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 49

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 5

Dans l'alinéa 2 de cet article, supprimer les mots :

« dont les apiculteurs, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à déplacer une disposition.

La mention, à cet endroit du texte, des apiculteurs, qui font de toute façon partie des agriculteurs, est à la fois incorrecte syntaxiquement et inopportune.

Un amendement ultérieur veillera cependant à ce que la situation des apiculteurs soit dûment prise en compte, d'une part, par la mention des ruches au même titre que les parcelles au 1° (alinéa 3) et, d'autre part, par la suppression de la référence à la mise en culture au 2° (alinéa 4).